



Chasse aux cocos de Pâques

Samedi, le 30 mars, de 10h à 12h. Point de départ : Chalet des loisirs

La Chasse aux cocos consiste à retrouver des oeufs éparpillés dans le coeur du village d'Upton pour découvrir les lettres qui s'y cachent et qui composeront un mot en lien avec la fête de Pâques. Une fois le jeu terminé, une surprise chocolatée attend les enfants au chalet des loisirs!

Inscription obligatoire avant le 20 mars
rupton2023@gmail.com


Activité
gratuite
Places limitées
Tirages

En cas de pluie,
une activité alternative
se déroulera au chalet
des loisirs.

facebook

Visitez la page Facebook
du regroupement récréatif
d'Upton.

Conception graphique et impression :
Les Publications Municipales Inc. – 1 877 553-1955



COMPTES DE TAXES 2024

Voici un petit rappel des
dates d'échéance à retenir :

11 mars;
13 mai;
15 juillet;
7 octobre.



CONSEIL MUNICIPAL



Robert Leclerc
Maire



« Source de culture,
source d'inspiration... »



Mathieu Beaudry
Conseiller #01



Barbara Beugger
Conseillère #02



Éric Jodoin
Conseiller #03



Claude Larocque
Conseiller #04



Pierre Dufresne
Conseiller #05



Kelly Huard
Conseillère #06

COORDONNÉES:

Bureau municipal:
810, rue Lanoie
Upton (Québec) J0H 2E0
Téléphone: 450 549-5611
Télécopieur: 450 549-5045
Courriel: info@upton.ca
Site internet: www.upton.ca

HEURES D'OUVERTURE:

Bureau municipal:
Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h à 13 h)
Service de voirie:
Lundi au vendredi:
horaire variable

MOT DU MAIRE

Chers amis,

Le printemps sera bientôt à nos portes! Eh oui, dans quelques semaines les rayons du soleil commenceront à faire fondre la neige. N'oublions pas qu'il restera encore quelques journées froides et peut-être même une dernière tempête. J'invite donc toute la population à faire preuve de civisme et de respect et contribuons, par de petits gestes au quotidien, à terminer l'hiver sur une note agréable!

Tous les citoyens ont reçu leur compte de taxes, en cas contraire, communiquez avec la Municipalité en composant le 450 549-5611. Veuillez noter que le premier versement est le 11 mars prochain.

Au printemps, le changement d'heure aura lieu dans la nuit du 9 au 10 mars 2024, soit plus exactement le dimanche 10 mars à 2 h du matin. Nous avancerons alors d'une heure et nous passerons à l'heure avancée de l'Est (heure d'été).

Prenez note qu'à partir du 31 mars 2024 jusqu'au 15 novembre 2024 inclusivement, vous pouvez vous stationner dans les rues sur le territoire de la Municipalité d'Upton sauf s'il y a des panneaux l'interdisant. Aussi, le 15 avril prochain sera la date limite pour retirer votre abri d'auto temporaire hivernal. Après cette date, vous contreviendrez au règlement municipal en vigueur et pourriez être passible d'une amende.

Je souhaite rappeler aux citoyens l'importance de tenir un chien en laisse lors de vos randonnées dans les sentiers du Parc nature de la région d'Acton. De plus, la personne responsable doit immédiatement ramasser les excréments de son animal et en disposer de façon hygiénique. Merci de votre compréhension.

Je prends quelques instants pour remercier le conseil municipal, les membres de nos différents comités et nos bénévoles qui contribuent sans cesse à la qualité de vie de notre collectivité. Il est également important de souligner le dévouement de l'équipe municipale qui œuvre quotidiennement pour le bon fonctionnement de notre municipalité.

Continuez de visiter notre site Internet au www.upton.ca et notre page Facebook afin de suivre ce qui se passe chez nous. Sur ce, je vous souhaite un beau mois de mars ensoleillé et plaisant, Bonne lecture!

Robert Leclerc, maire

SERVICES MUNICIPAUX

Lyne Rivard	Directrice générale et greffière-trésorière	549-5611
Roger Garneau	Directeur des travaux publics	549-5611
Benoit Gauthier	Directeur du Service de sécurité incendie benoit.gauthier@upton.ca	549-5611
Service de l'urbanisme	inspecteur@upton.ca	549-5611, poste 104
Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire	rrupton2023@gmail.com	549-5611
SPA de Drummond	Société Protectrice des Animaux de Drummond – info@spad.ca	819 472-5700
Séance du conseil	Le premier mardi de chaque mois à 20 h au sous-sol du bureau municipal (sauf exception) *Veuillez entrer par la porte arrière.	

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le **mardi 6 février 2024 à 20h00** en salle du conseil situé au 810, rue Lanoie conformément à l'avis public donné à cet effet, à laquelle séance sont présents :

Mesdames le conseillères : Kelly Huard
Barbara Beugger

Messieurs les conseillers : Mathieu Beaudry
Pierre Dufresne
Claude Larocque
Éric Jodoin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Leclerc.

Madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. Ouverture de la séance

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. Administration générale

2.1 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 février 2024 et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.2 Adoption – Procès-verbal

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024 et déclare en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.3 Comptes à payer

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU d'accepter la liste des comptes à payer du mois de janvier 2024 pour une somme de 198 596,45 \$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 237 217,18 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.4 Première période de questions du public

2.5 Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

2.6 Autorisation – Ouverture marge de crédit

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'une marge de crédit pour faire face à des dépenses et à des besoins de trésorerie;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux propositions pour l'ouverture d'une marge de crédit, l'une de Desjardins et l'autre de la Banque Royale du Canada;

ATTENDU QUE la proposition de Desjardins présente des conditions plus avantageuses en termes de taux d'intérêt;

ATTENDU QUE le montant demandé est jugé raisonnable et correspond aux besoins actuels de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Éric Jodoin

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité obtienne une marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins de la Vallée d'Acton;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, ou en son absence, la directrice du service des finances et trésorière adjointe et monsieur Robert Leclerc, maire, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette marge de crédit;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à fournir toutes les informations financières demandées par l'institution financière pour obtenir cette marge de crédit;

QUE les frais liés à la mise en place de cette marge de crédit soient pris en charge par la Municipalité;

QUE la marge de crédit soit utilisée uniquement pour des dépenses approuvées par le conseil municipal et conformément aux politiques financières de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.7 Permanence de madame Lyne Rivard – Poste de directrice générale et greffière-trésorière

CONSIDÉRANT L'embauche de madame Lyne Rivard à titre de directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, selon la résolution numéro 245-07-2023 adoptée par le conseil le 4 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE madame Lyne Rivard satisfait aux exigences des autorités municipales;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation se terminait le 29 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU que le Conseil municipal confirme la permanence de madame Lyne Rivard à titre de directrice générale et greffière-trésorière pour la Municipalité d'Upton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2.8 Nomination d'un représentant à l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton

CONSIDÉRANT LA contribution annuelle de la municipalité d'Upton au budget de l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton (OHMA);

CONSIDÉRANT QU'une place est réservée d'office pour un représentant de la municipalité au conseil d'administration de l'OHMA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Kelly Huard

ET RÉSOLU de nommer et mandater monsieur Robert Leclerc, maire, comme représentant de la municipalité d'Upton au Conseil d'administration de l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

2.9 Appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges – Suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers

CONSIDÉRANT L'augmentation de 65 % en deux ans des claims miniers sur le territoire québécois, notamment dans les régions non traditionnellement minières du sud du Québec;

CONSIDÉRANT LA trop grande facilité à obtenir un claim minier ainsi que le coût minimum peu élevé des travaux que doit effectuer un titulaire de claim minier pour obtenir son renouvellement, ce qui nuit à la délimitation et à la mise en œuvre des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM);

CONSIDÉRANT LE dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 6 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE selon les critères proposés par le projet de règlement, seulement 0,51 % des claims miniers auraient fait l'objet de travaux d'exploration à impacts et auraient nécessité une autorisation de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts;

CONSIDÉRANT LES préoccupations des municipalités et des MRC de la Montérégie eu égard à la croissance des claims miniers et à l'exploration minière qu'elle engendre et les risques de l'exploitation sur l'environnement, les cours d'eau et la qualité de vie;

CONSIDÉRANT QU'en vertu l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), les droits miniers ont préséance face aux autres usages;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité et qu'en ce sens, elles doivent pouvoir agir en toute autonomie dans la planification et l'aménagement de leur territoire, la protection de l'environnement et des lieux de villégiature, et ce, en cohérence avec le schéma d'aménagement et de développement de chaque MRC;

CONSIDÉRANT LA demande historique de la Fédération québécoise des municipalités de mettre fin à la préséance de la Loi sur les mines et l'importance de mettre à jour le processus de reconnaissance des TIAM;

CONSIDÉRANT LA résolution 2023-09 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui proposent des modifications à l'encadrement du régime d'octroi des titres miniers visant notamment à freiner la spéculation et la dormance des claims ainsi qu'à assurer une professionnalisation des entreprises qui effectuent de la prospection et de l'exploration minière;

CONSIDÉRANT LA demande historique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, située en Montérégie, de protéger des activités liées au développement minier à proximité du mont Rigaud ainsi que les zones de recharge de l'aquifère, alors que 18 des 23 municipalités de la MRC, représentant près de 100 000 habitantes et habitants, dépendent des eaux souterraines pour s'approvisionner en eau potable;

CONSIDÉRANT L'intention de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, madame Maïté Blanchette-Vézina, de déposer un projet de loi afin de modifier la Loi sur les mines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU:

QUE soit demandé au gouvernement du Québec de protéger de manière permanente le mont Rigaud ainsi que les sites de prélèvement d'eau potable et les zones de recharge de l'aquifère face à l'activité minière;

QUE soit transmise une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

QUE soit transmise une copie de la présente résolution à la ministre responsable de la région de la Montérégie, madame Suzanne Roy, à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest et à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, madame Maïté Blanchette Vézina.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

3. Sécurité publique

3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de janvier 2024 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de février 2024

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois de décembre ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU d'approuver, pour le mois de février 2024, un budget de 15 000 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat d'habits de combats pour le service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

4. Transport

4.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de février 2024

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les prévisions des dépenses pour le service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU d'approuver, pour le mois de février 2024, un budget de 19 300 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

4.2 Autorisation de paiement – Travaux d'amélioration dans le cadre de programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton a identifié plusieurs bâtiments municipaux nécessitant des rénovations et des améliorations;

CONSIDÉRANT LE programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) qui prévoit à la Municipalité d'Upton un montant de 122 136,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite utiliser ce montant pour les travaux d'amélioration suivant :

- Installation de 3 thermopompes murales au garage municipal;
- Installation d'un système de génératrice extérieur au chalet des loisirs;
- Installation d'un ouvre-porte sans gâche électrique au chalet des loisirs;

CONSIDÉRANT LES trois (3) soumissions reçues afin d'effectuer les travaux nécessaires, se décrivant comme suit :

Entreprise	Service	Montant Excluant les taxes
Cimon Bouchard inc.	Trois thermopompes	6 992,93 \$
Entreprise G.A Beaudry et fils inc.	Génératrice extérieur	7 198,00\$
Élévation inc.	Ouvre-porte	4 695,00 \$

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été étudiées par le Directeur des travaux publics, M. Roger Garneau et qui recommande l'acceptation des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses associées aux travaux sont au montant d'environ 18 885,93 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU :

QUE soient acceptées les soumissions des entreprises précitées;

QUE soit prévu un budget de 18 885,93 \$ pour les dépenses liées aux travaux d'améliorations;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tous les documents relatifs à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

4.3 Octroi de contrat - Appel d'offres 2024-016 - Travaux de renouvellement de conduite sur la rue Saint-Éphrem

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour des travaux renouvellement de conduite sur la rue Saint-Éphrem;

CONSIDÉRANT QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 22 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points pour le pointage intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE les enveloppes contenant le prix des soumissions ne sont ouvertes que pour les soumissions dont le pointage intérimaire (volet qualitatif) est de plus de 70 points;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires n'ont pas obtenu un pointage intérimaire supérieur à la note de passage;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été analysées par un comité de sélection et qu'il présente au conseil municipal le résultat de son évaluation :

Soumissionnaire	Montant (taxes exclues)	Pointage Final	Rang
GROUPE CIVITAS INC.	198 900,00 \$	6.42	1
AVIZO EXPERT-CONSEILS INC.	211 000,00 \$	6.06	2
FNX -INNOV	256 698,00 \$	5.12	3
PARALLÈLE 54 EXPERT CONSEIL	257 000,00 \$	4.79	4
IGF AXIOM	331 701,00 \$	3.91	5

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU, sur recommandation de comité de sélection;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité octroi le contrat pour la fourniture de service professionnel en ingénierie pour le projet de remplacement de conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de la fondation, de pavage, de trottoirs et bordures au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, l'entreprise « GROUPE CIVITAS INC. », aux prix forfaitaires

soumissionnés, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2024-16 et à la soumission retenue;

QUE la valeur de ce contrat est de 198 900,00 \$, taxes exclues;

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Rivard, à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

Le conseiller, Mathieu Beaudry, se retire de la table des délibérations pour le point suivant.

4.4 Octroi de contrat - Appel d'offres 2024-017 pour des travaux de réhabilitation de voirie 20e Rang

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour des travaux de réfection du chemin du 20e Rang;

CONSIDÉRANT QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 24 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points pour le pointage intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires n'ont pas obtenu un pointage intérimaire supérieur à la note de passage;

CONSIDÉRANT QUE les enveloppes contenant le prix des soumissions ne sont ouvertes que pour les soumissions dont le pointage intérimaire (volet qualitatif) est de plus de 70 points;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection formé selon l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec, RLRQ c. C 27.1, a procédé à l'analyse des offres et a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article de sélection et présente au conseil municipal le résultat de son évaluation:

Rang	Soumissionnaire	Montant (taxes exclues)	Pointage Final
1	GROUPE CIVITAS INC.	137 250,00 \$	9.47
2	SHELLEX	137 200,00 \$	9.15
3	LES SERVICES EXP INC.	148 235,00 \$	8.40
4	FNX -INNOV	177 316,41 \$	6.88
5	GROUPE DGS EXPERTS-CONSEILS-	198 620,00 \$	6.55
6	IGF AXIOM INGÉNIERIE INTÉGÉE	257 963,10 \$	4.78

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Éric Jodoin

ET RÉSOLU, sur recommandation de comité de sélection;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité octroi le contrat pour la fourniture de service professionnel en ingénierie pour le projet de réparation ou remplacement des ponceaux, scellement de fissures, réhabilitation ou reconstruction de la fondation et des revêtements bitumineux sur le 20e Rang, au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, l'entre-

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

prise « GROUPE CIVITAS INC. », aux prix forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2024-17 et à la soumission retenue;

QUE la valeur de ce contrat est de 137 250,00 \$, taxes exclues;

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Rivard, à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

Monsieur le conseiller, Mathieu Beaudry, réintègre la table des délibérations.

4.5 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable - Installation de signalisation

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des piétons est une priorité pour la municipalité d'Upton;

CONSIDÉRANT QUE certains aménagements routiers actuels présentent des déficiences en matière de sécurité pour les piétons, créant ainsi des préoccupations au sein de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE ces préoccupations ont été portées à l'attention du conseil municipal par les résidents et qu'il est de la responsabilité de la municipalité de prendre des mesures pour remédier à ces problèmes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton reconnaît la nécessité de travailler en collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour améliorer la sécurité des piétons sur les voies de circulation relevant de la compétence provinciale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Barbra Beugger, appuyé par Kelly Huard

ET RÉSOLU d'autoriser madame Sarra Ajengui, directrice générale adjointe, à présenter une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour des aménagements sécuritaires et l'ajout de signalisation pour les piétons sur les rues suivantes :

- La rue Lanoie;
- La route 116;
- La rue Saint-Éphrem.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

4.6 Propositions de services professionnels – Étude géotechnique – Construction d'un nouveau centre multifonctionnel et caserne

ATTENDU QUE la Municipalité a pour projet la construction d'un centre multifonctionnel et caserne;

ATTENDU QUE la réalisation d'une étude géotechnique est nécessaire afin de mieux comprendre la composition et la stabilité du sol sur le site du projet;

ATTENDU QUE la réalisation d'une étude géotechnique nécessite l'intervention de professionnels qualifiés et spécialisés dans ce domaine ;

ATTENDU L'offre de service reçue de Laboratoire GS INC. au montant 21 680,00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU :

QUE soit octroyé le mandat à Laboratoire GS INC. au coût de 21 680 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

5. Hygiène du milieu

5.1 Nomination d'un représentant - Comité de protection des sources d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE la préservation de la qualité de l'eau potable est une préoccupation majeure de la municipalité d'Upton;

CONSIDÉRANT QUE la nomination d'un conseiller au comité Plan de protection des sources d'eau potable est nécessaire pour assurer une gestion efficace de ce plan;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Barbra Beugger, appuyé par Claude Larocque,

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Éric Jodoin soit nommé représentant au Comité de protection des sources d'eau potable;

QUE monsieur Mathieu Beaudry soit nommé substitut audit comité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

5.2 Lettre - Consommation abusive d'eau

ATTENDU QUE l'approvisionnement en eau potable est une ressource précieuse et vitale et que la Municipalité a la responsabilité d'en assurer une utilisation responsable;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de la Municipalité de prendre des mesures appropriées pour réguler et contrôler la consommation d'eau potable, en accord avec les règlements municipaux en vigueur;

ATTENDU QU'une première lettre exprimant les préoccupations de la Municipalité, demandant des explications sur les pratiques de consommation d'eau potable et exigeant que des actions soient prises pour régler la problématique, a été envoyée à l'entreprise fautive le 25 janvier 2024 par la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la lettre souligne également l'importance de préserver l'eau potable en tant que ressource partagée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Éric Jodoin,

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité doit exiger que toute entreprise fautive adopte des pratiques de consommation d'eau responsables et durables;

QUE le conseil entérine la lettre envoyée le 25 janvier dernier par la directrice générale, madame Lyne Rivard;

QUE soit autorisé l'envoi d'une seconde lettre à titre de rappel avant de procéder aux actions indiquées dans la première lettre, et ce, dans le but de protéger le réseau d'eau potable et la population d'Upton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

6. Santé et bien-être

7. Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Demande de dérogation mineure : 2023-14 au 295, rue Principale – Lot 1 960 355

CONSIDÉRANT LE dépôt de la demande en date du 23 novembre 2023 afin d'autoriser l'implantation d'un silo à grain sur le lot 1 960 355 à 9 mètres de la ligne de propriété;

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE l'annexe A (grille des usages principaux et des normes) du règlement de zonage 2002-90 autorise 10 mètres minimum de la ligne de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie au Règlement sur les dérogations mineures 2002-102 puisqu'il ne s'agit pas d'un élément d'usage ou de densité;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée par le requérant pour l'implantation d'un silo à grain;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE de refuser la demande de déroger aux règlements d'urbanisme pourrait causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'approuver la demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'implantation d'un silo à grain sur le lot 1 960 355;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Mathieu Beaudry,

ET RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure afin d'autoriser sur le lot 1 960 355, l'implantation d'un silo à grain à 9 mètres de la ligne de propriété.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

7.2 Adoption du Règlement numéro 2023-372 relatif au droit de préemption des immeubles peuvent être acquis

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation (chapitre 25; projet de loi n 37) a été sanctionnée le 10 juin 2022 afin de permettre aux municipalités d'exercer un droit de préemption sur des immeubles;

CONSIDÉRANT QUE la sous-section (art. 6 à 10, 18, 22 et 25) du Code municipal du Québec encadre l'exercice du droit de préemption par une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le droit de préemption est un droit qui permet à la Municipalité d'Upton d'évaluer l'opportunité d'une transaction au moment de la vente de l'immeuble et de se prévaloir de ce droit;

CONSIDÉRANT QUE le droit de préemption permet à la Municipalité d'Upton d'acquérir des immeubles à juste prix pour tout projet au bénéfice de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des immeubles pouvant être ainsi acquis par la Municipalité d'Upton seront individuellement avisés de l'assujettissement de leur immeuble au droit de préemption;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 7 novembre 2023, un membre du conseil a déposé un projet de ce règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Règlement numéro 2023-372, avec modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 148 Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 intitulé territoire assujetti a été modifié afin que les zones 110, 112-P, 202, 207, 209, 210, 302-P, 401, 504, 509 et 514 soient assujetties au droit de préemption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Mathieu Beaudry

ET RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 2023-372 relatif au droit de préemption des immeubles peuvent être acquis avec les modifications apportées à l'article 3.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

7.3 Demande d'appui - Pique-nique Holstein Québec

CONSIDÉRANT QUE Les Fermes Gilles Lapointe et fils SENC, par le biais de Holstein Québec, a présenté le 11 janvier 2024, une demande d'autorisation à la CPTAQ pour les lots 3 891 687 ptie et 3 891 688 ptie du cadastre du Québec situés au 1031, 20e rang;

CONSIDÉRANT QUE la demande à la CPTAQ vise l'autorisation pour une utilisation temporaire à des fins autres que l'agriculture, soit la tenue d'une journée porte ouverte sur la ferme appelée « Pique-nique Holstein Québec » dans la zone d'utilisation agricole 503;

CONSIDÉRANT QUE l'usage temporaire récréatif est autorisé dans la zone 503;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), le propriétaire doit obtenir une autorisation à des fins autres que l'agriculture, de manière à autoriser la tenue d'un tel événement;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole des lots concernés et des lots avoisinants n'est pas impacté par l'actuelle demande;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au schéma d'aménagement révisé ainsi qu'au plan et au règlement d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les critères applicables de l'article 62 de la Loi au présent cas ont été satisfaits selon l'appréciation de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST proposé par Éric Jodoin, appuyé par Barbara Beugger

ET RÉSOLU d'appuyer la demande de Les Fermes Gilles Lapointe et fils SENC, par le biais de Holstein Québec, et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder l'autorisation requise visant une utilisation temporaire à des fins autres que l'agriculture sur les lots 3 891 687 ptie et 3 891 688 ptie du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

7.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-369-1 modifiant le Règlement numéro 2023-369 de l'usage de camions de cuisine sur le territoire de la Municipalité d'Upton

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère, Kelly Huard, qu'un projet de règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'amender le règlement numéro 2023-369-1 modifiant le Règlement numéro 2023-369 de l'usage de camions de cuisine sur le territoire de la Municipalité d'Upton.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère, madame Kelly Huard dépose une copie du projet règlement numéro 2023-369-1 modifiant le Règlement numéro 2023-369 de l'usage de camions de cuisine sur le territoire de la Municipalité d'Upton.

8. Loisir, culture et vie communautaire

8.1 Approbation entente et appui financier – Regroupement récréatif d'Upton – 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton reconnaît l'importance de soutenir l'organisme Regroupement récréatif d'Upton (RRU) visant à promouvoir la créativité et le développement local en matière de loisirs

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement récréatif d'Upton (RRU) a présenté un projet visant à stimuler la créativité et l'activité culturelle au sein de la Municipalité, contribuant ainsi à l'enrichissement de la vie sociale et culturelle de la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a alloué un budget spécifique pour soutenir les initiatives culturelles et artistiques, dont une partie est destinée à être octroyée au RRU pour la mise en œuvre de son projet;

CONSIDÉRANT QUE le RRU a présenté un projet d'entente détaillant les modalités de cette subvention, notamment les objectifs, les conditions et les modalités de versement spécifiquement pour les activités de loisirs pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux termes de l'entente, un montant initial de 16 420,00 \$ est prévu pour être versé au RRU, visant à soutenir le lancement de leurs initiatives et à assumer les responsabilités associées aux projets de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le prochain versement de la subvention accordée au RRU par la municipalité sera effectué sous réserve de la signature de l'entente par les deux parties;

CONSIDÉRANT QUE le RRU a également déposé une demande d'appui financier au montant de 7 500 \$ afin de combler ses frais pour les initiatives, ses engagements et la tenue d'activités de loisirs pour les citoyens de la municipalité durant toute l'année de 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Pierre Dufresne

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal d'Upton accepte l'entente entre la Municipalité et le Regroupement récréatif Upton (RRU);

QUE le conseil municipal approuve le déboursement du premier montant du budget alloué au RRU pour la programmation de l'année 2024, lequel s'élève à 16 420,00 \$;

QUE le prochain versement de la subvention soit conditionnel à la signature de l'entente par les deux parties;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à procéder au décaissement des fonds conformément aux termes de l'entente;

QUE le conseil municipal approuve la demande d'appui financier au montant de 7 500 \$ soumise par le RRU pour les engagements de l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

8.2. Demande de gratuité pour la location de chalet de loisirs à l'école de la Croisée

ATTENDU LA demande reçue de madame Mariève Chicoine la présidente de l'OPP (Organisation Participative de Parents) de l'école de La Croisée pour la location gratuite du chalet de loisirs afin d'organiser une fête mémorable pour les écoliers qui aura lieu le 21 juin 2024;

ATTENDU QUE madame Chicoine souhaite également avoir accès au terrain des loisirs ainsi qu'aux jeux d'eau ouverts durant l'événement afin que les enfants puissent en profiter si la température le permet;

CONSIDÉRANT LA Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Éric Jodoin

ET RÉSOLU :

QUE soit autorisée la location de chalet des loisirs, le terrain des loisirs ainsi que les jeux d'eau ouverts « selon la température » à titre gratuit le 21 juin 2024;

QUE l'école de la Croisée devra remettre en bon état de propreté le chalet de loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

9. Affaires diverses

10. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

11. Certificats de disponibilités des crédits - C-02/24

Conformément aux dispositions du règlement 2019-321 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requises, à partir de la marge de crédit.

UPTON

Ce 6 février 2024

12. Clôture de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Claude Larocque

ET RÉSOLU de clore la séance à 20h32.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

Lyne Rivard
Directrice générale
et greffière-trésorière

Robert Leclerc
Maire





PLANIFIER LES REPAS SANS TRACAS

Des initiatives simples à l'occasion de la
semaine d'action contre le gaspillage alimentaire
se déroulant du 18 au 24 mars 2024

Faire participer les
membres de la famille
au choix des repas



Débuter la semaine en
cuisinant des repas
avec les aliments qui se
trouvent déjà chez soi



Utiliser les mêmes
aliments dans plus
d'un repas



Faire une liste
d'épicerie avant de s'y
rendre et éviter d'y
aller le ventre vide



Cuisiner en double
et congeler les
doublons



S'amuser dans la
cuisine !!!

www.riam.quebec
450 774-2350





RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains



Jetez-vous votre argent au bac brun?

Selon RECYC-QUÉBEC, un ménage moyen jette l'équivalent de 1 300 \$ de nourriture comestible à chaque année. Avec l'augmentation constante du coût de l'épicerie, quel est l'intérêt de jeter près de 4,5 repas par semaine directement au bac brun? En plus d'avoir des conséquences directes sur le portefeuille des ménages, le gaspillage alimentaire a un impact sur les changements climatiques puisque, toujours selon RECYC-QUÉBEC, il est responsable de 3.6 M de tonnes de gaz à effet de serre, soit 18 % des émissions totales du système bioalimentaire québécois.

En partenariat avec *J'aime manger, pas gaspiller Canada*, la Régie contribue aux efforts de sensibilisation et encourage la population de ses municipalités membres à adopter des saines habitudes qui ont un impact direct sur la réduction du gaspillage alimentaire.

À cet effet, voici quelques habitudes simples à adopter :

1. Mieux planifier

Pas le temps de planifier et de prévoir les repas de la semaine? Prendre une photo du contenu du réfrigérateur avant de faire les courses vous évitera d'acheter de la nourriture en trop.

2. Tout utiliser

Consommer la totalité des restes et toutes les parties comestibles des aliments peut être aussi simple que d'utiliser le sauté de légumes cuisiné la veille dans un sandwich ou encore râper le pied de brocoli pour en faire une salade.

3. Bien conserver

Penser à congeler les restes qui ne seront pas consommés rapidement.

Avec ce nouvel engagement, la Régie espère contribuer à vous faire économiser temps et argent, en plus de réduire les quantités de matières résiduelles éliminées sur notre territoire.

Pour d'autres trucs et astuces afin de réduire le gaspillage alimentaire consultez le site de *J'aime manger, pas gaspiller Canada* au www.lovefoodhatewaste.ca/fr.

Source : Communications RIAM
450 774-2350
www.riam.quebec

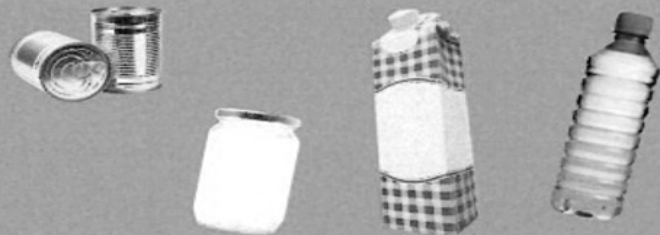
MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!



3 MOTS À RETENIR

pour faciliter votre tri des matières recyclables

CONTENANT



EMBALLAGE



IMPRIMÉ



Seuls les contenants, emballages et imprimés de
métal, verre, plastique, carton et papier
sont acceptés au bac de recyclage.



www.riam.quebec
450 774-2350



*Ma paroisse j'y crois
et je la soutiens*

**COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE
DE ST-ÉPHREM**



Lampe du sanctuaire

Semaine 3 mars Louise St-Laurent
Semaine du 10 mars Pierrette et Gérard Gauthier
Semaine du 17 mars Andrée & Alain an
Semaine du 24 mars Louise St-Laurent
Semaine du 31 mars Daniel Phaneuf

Dimanche le 3 mars à 10h00

Réjeanne Labbé X Luc et Roger
Paula Hougardy X Chantal & Pierre
Jean-Noël Chicoine X Louise
André, Jules et Colombe X Fernande
Martial Savoie X Son épouse
Germaine Maynard X Yolande Laramée
Noël Mantha X Danielle M. et Réal Gingras
Famille Yves Croteau

Upton, messe du mercredi 6 mars à 8h30

Manon Savoie X assistance aux funérailles
Pauline Mageau X assistance aux funérailles

Upton, messe du mercredi 13 mars à 8h30

Jean-Noël Chicoine X assistance aux funérailles
Germaine Maynard X Yolande Laramée

Samedi le 16 mars à 16h00

Gilles Lapointe X son épouse et ses enfants
Germaine Maynard X Yolande Laramée
Florence Lapiere X Assistance aux funérailles
Annie Brasseur X Assistance aux funérailles

Upton, mercredi le 20 mars à 8h30

Evelyne Jodoin X assistance aux funérailles
Bertrand Bruneau X assistance aux funérailles

Upton, mercredi le 27 mars à 8h30

Germaine Maynard X Yolande Laramée
Ronald Bruneau X Assistance aux funérailles

Upton, jeudi Saint le 28 mars à 19h00

Réjeanne Labbé X Luc et Roger
Adolphe Gilson X Assistance aux funérailles
Fernande et Jean-Noël Chicoine X Louise

Dimanche le 31 mars à 10h00

Réjeanne Labbé X Luc et Roger
Paula Hougardy X Chantal et Pierre
Nicole Brunelle 1er anniversaire X son époux et ses enfants
Annie Brasseur X Assistance aux funérailles
Ronald Bruneau X Assistance aux funérailles
Guy Rensonnet X Elisabeth Herzet
Jean-Paul, Evelyne (bébé), Suzanne et Patrice
Leclerc X Robert Leclerc
Mme Cécile Côté X Lucie Billard
François Bienvenu X Assistance aux funérailles
Martial Savoie X Louise St-Laurent
Annabelle Bourassa X Ses grands-parents

BIBLIOTHÈQUE

ADULTES

TITRE	AUTEUR
L'été d'avant (Roman policier)	Lisa Gardner G226
Ce que murmure le vent (Roman historique)	Amy Harmon H288
Quatre clémentines éparpillées (Roman)	Élyse A. Héroux H559.1
Qimmik (Roman)	Michel Jean J43
Rose à l'île (Bande dessinée)	Michel Rabagliati 741
Les murmures du château (Roman)	Lucinda Riley R573.1
Les Chevaliers d'Emeraude Tome 0: Les premiers chevaliers (Roman fantastique)	Anne Robillard R654.1
Le prix de ma liberté Tome 2 (Roman)	Nadège Roy R888.2
Les voleurs d'innocence (Roman fantastique)	Sarai Walker W184
À la croisée des chemins T.3 Les éclaircies (Roman)	Louise Tremblay-D'essiambre T789

JEUNESSE

TITRE	AUTEUR/COLLECTION
Combien je t'aime ?	Éd. P'tit chou C521
Pokémon: La coupe flûte	La bibliothèque verte V567
Ignace la limace qui voulait bien qu'on l'embrasse	Rachel Bright B855
Les Dragouilles Les jaunes de Paris	Maxim Cyr & Karine Gottot BDJdra
L'Agent Jean! La nanodimension	Alex A. 741
Billy Stuart T.5 Un monde de glace	Alain Bergeron B496
Ma vie de nachos congelés	Elizabeth Baril-Lessard B252
Biodiversité et environnement	Mes docs junior dj500
Game Over Barbecue Royal	Midam 741
Les nombrils Un bonheur presque parfait	Delaf&Dubuc bdD333

BÉNÉVOLE RECHERCHÉ

Pour 1 à 2 samedis par mois
De 9h30 à 11h30

S'adresser à Maryse 450 549-4537 ou par courriel :
bibliupton@hotmail.com

Au plaisir !!!

INFORMATIONS MUNICIPALES

APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN ET LA TONTE DE PELOUSE 2024-2025-2026

La fabrique St-Éphrem d'Upton demande des soumissions pour le service d'entretien et de tonte de gazon des espaces verts pour les terrains de la Fabrique soit le cimetière ainsi que les terrains autour de l'église. Entretien de la plate-bande devant l'église. Le contrat sera d'une durée de 3 ans.

Les soumissions seront reçues jusqu'à 15 h le 31 mars 2024 dans une enveloppe scellée (contrat de pelouse pour la Fabrique St-Éphrem d'Upton) à l'adresse suivante : 351, Mgr Desmarais Upton Québec J0H 2E0.

La Fabrique n'ayant aucune obligation envers les soumissionnaires, ne s'engage à accepter ni la plus basse ou la plus haute des soumissions reçues.

Pour toutes informations supplémentaires et voir le contenu de la soumission, veuillez communiquer avec **Jacinthe Lapointe**, préposée à l'administration au numéro de téléphone : **450 549-4533**.

CONCOURS DE MAISONS FLEURIES



La Municipalité d'Upton se prépare actuellement à organiser un concours de *Maisons Fleuries* dans le but de mettre en avant les initiatives visant à décorer notre ville. Nous croyons fermement que chaque action, qu'elle soit privée ou publique, contribue à améliorer la qualité de vie de nos résidents et à rendre notre environnement plus attrayant pour tous.

Afin de garantir le succès de ce concours et d'assurer une organisation optimale, nous sommes à la recherche de bénévoles motivés pour former un comité dédié à *Maisons Fleuries*. Ce comité sera chargé de diverses tâches, telles que la planification des événements liés au concours, et la coordination des prix et des récompenses.

Nous sommes convaincus que votre engagement et votre passion pour notre communauté peuvent contribuer de manière significative à la réussite de cet événement. Si vous êtes intéressé à vous impliquer dans le comité *Maisons Fleuries*, nous vous encourageons à vous porter volontaire.

Pour vous inscrire en tant que bénévole pour le comité Maisons Fleuries, veuillez envoyer un courriel à l'adresse courriel suivante dga@upton.ca avant le 24 mars 2024. Nous vous remercions à l'avance pour votre précieuse contribution à cette initiative importante.

Ensemble, faisons d'Upton un endroit encore plus beau et accueillant pour tous ses habitants.

NORMES DE DISTANCES ENTRE UN SYSTÈME SEPTIQUE ET UN PUIT RÉSIDENTIEL

Selon les articles 7.1 et 7.2 du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)

- Lorsque le système est étanche (ex : fosse septique en polyéthylène, en béton, caisson etc.) la distance minimale requise entre ce système et un puit résidentiel est de **15m soit environ 50'**.
- Lorsque le système est non étanche (champs d'épuration, polissage, filtre à sable, etc.) la distance minimale requise entre ce système et un puit résidentiel est de **30m soit environ 100'**.

Toutefois, les technologies d'assainissement étant en évolution depuis ces dernières années, certains systèmes sont qualifiés d'« étanches » même si lors de leur construction ils ont l'apparence, pour une personne non avertie, d'être un système non étanche.

C'est le cas du filtre de désinfection FDI de l'entreprise PremierTech qui est une des solutions proposées par les professionnels en assainissement lorsque le terrain ne peut accueillir un champ d'épuration classique (terrain restreint, sol imperméable)

Dans cette technologie, le filtre FDI est une sorte de champs d'épuration artificiel, amélioré et étanchéifié dans son fond par une membrane.

Lors de la construction on a l'impression que l'installation est un champ d'épuration non étanche alors que c'est en fait un système étanche.

La distance d'installation minimale entre un filtre FDI et un puit résidentiel pourra ainsi être réduite à **15m/50'** plutôt que **30m/100'** puisqu'il est étanche.

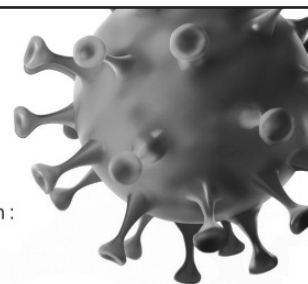
Renseignez-vous auprès d'un professionnel des dispositifs de traitement autonome pour toute information sur les normes applicables à un terrain.

COVID-19

PAS DE RISQUE À PRENDRE

Pour être informé(e) sur l'état de la situation :

[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)



AVIS IMPORTANT

Il est présentement possible pour les citoyens d'Upton de se procurer gratuitement une trousse de tests rapides de dépistage de la COVID-19

Rendez vous au bureau municipal situé au 810, rue Lanoie pour obtenir une trousse.

Upton
Municipalité

Ressource pour hommes, papas et beaux-pères

- SOUTIEN ET DÉVELOPPEMENT PARENTAL.
- ACTIVITÉS PÈRE/ENFANT.
- RENCONTRE/DISCUSSIONS AUX 3 SEMAINES SUR DIFFÉRENTS THÈMES.
- LIEU VALORISANT ET SANS JUGEMENT.
- AVOIR DU PLAISIR, PRENDRE SA PLACE DANS SON RÔLE DE PAPA ET EN TANT QUE PERSONNE.
- ÉCHANGER SES EXPÉRIENCES DE VIE.
- CRÉER DES LIENS AVEC D'AUTRES PAPAS QUI VIVENT LES MÊMES CHOSES QUE TOI.



Maison de la Famille Valoise, Acton Vale
Caroline Hébert
hebert.caroline@mdfvaloise.org
450-546-4627 poste 219

Attention, à la suite d'un agrandissement et à plusieurs changements dans notre local, nous vous ferons bientôt une invitation officielle, pour une visite, portes ouvertes à tous. À suivre ...

Suivis des prochaines rencontres :

2 mars Atelier pour enfants, bracelet à fabriquer,

S.V.P. confirmez votre présence à l'avance en communiquant à l'adresse courriel suivante :
joubertsylvie15@gmail.com

6 mars Couture Tunique

13 mars Notaire

20 mars Couture Tunique

27 mars Roulé de printemps

3 avril Savon

10 avril Comment lire
une étiquette

Bienvenue à toutes !



École de rue Altitude



Gratuit !

Pour un parcours scolaire à ton image

- Environ 15 h par semaine
- Français et mathématique présecondaire à secondaire 2
- Activités stimulantes et enrichissantes
- Ambiance amicale et chaleureuse

Contactez Samantha Poulin

☎ 450-546-0311

💬 450-600-3337



@écolealtitude



intervention-03@cjejohnson.org





Programme Passe-Partout

Préparons votre enfant à son entrée à l'école !

Votre enfant aura 4 ans avant le 1^{er} octobre et vous souhaitez qu'il vive une première expérience positive avec l'école ? Inscrivez-le dès maintenant au programme Passe-Partout.

Activités

- Environ deux fois par mois, en journée, les enfants seront accompagnés pendant deux heures par une enseignante dans diverses activités ludiques et d'exploration du milieu scolaire.
- Huit fois dans l'année, en soirée, les parents et les enfants viendront partager des moments amusants et enrichissants à l'école. Les parents pourront aussi échanger sur différentes thématiques.

Durée

De septembre à juin

Inscription

En ligne, au www.csssh.gouv.qc.ca



Pour rejoindre l'équipe Passe-Partout : 450 773-8401, poste 6557

LOGEMENT À LOUER

L'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton est un organisme à but non lucratif qui œuvre sur le territoire des MRC des Maskoutains et d'Acton et qui a pour mission d'aider les ménages à faible revenu à se trouver un logement à prix abordable.

Le montant du loyer est fixé à 25% du revenu du ménage.

Pour Upton, l'immeuble est situé au 368, rue Bernard et est dédié à la clientèle de 50 ans et plus.

Nous avons 1 logement 3½ libre pour occupation immédiate.

Pour être admissible :

- vous devez avoir au moins 50 ans;
- un revenu annuel de moins de 22 000\$;
- ne pas posséder des avoirs pour une valeur supérieure à 30 000\$.

Pour plus d'information,
ou pour une demande de logement,
contactez Mme Martine Cloutier
au 450 774-5188



*Les journées blanches
&
Safari nocturne*

**2 au 10
mars
10h à 15h30**

**2 et 9
mars
19h à 21h**

Nouveauté
Location de
raquettes et de
trottinette des
neiges! (\$)

**CHOUETTE
À VOIR!**

©Julien Saguez



**PARRAINAGE CIVIQUE
CRÉATEUR D'AMITIÉ DEPUIS 40 ANS**

Tu veux faire la différence dans la vie d'une personne qui a des capacités différentes des tiennes? Notre organisme a justement besoin de 7 nouveaux bénévoles qui habitent la MRC pour être chacun judicieusement jumelé à un de nos membres filleuls. Les duos font simplement des sorties qu'ils choisissent ensemble et ils s'amuse. Viens créer des liens avec nous, en plus de favoriser la participation sociale des membres, ça va te faire du bien, ainsi qu'à ta communauté!

450 774-8758

parrainagecivique.org